

DES SOMMAIRES.

Entrepôt de la Chine,	pag. 22
Traite avec les Sauvages,	<i>ibid.</i>
Maniere de l'exploiter, par Bail ou par Congé,	<i>ibid.</i>
Forts de Frontenac, Niagara & Toronto, régis pour le compte du Roi,	<i>ibid.</i>
Raisons qui obligerent à cette Régie,	23
Trois Chefs principaux dans la Colonie, le Gouverneur, l'Evêque & l'Intendant,	24
Fonctions de l'Evêque, inutiles à décrire,	<i>ibid.</i>
Instructions de la Cour, pour regler les fonctions du Gouverneur & de l'Intendant,	24
Fonctions du Gouverneur,	<i>ibid.</i>
Fonctions de l'Intendant,	<i>ibid.</i>
Fonctions communes,	25
Résultat des Instructions. Le Gouverneur ordonne les dépenses. Quand elles sont faites, l'Intendant en ordonne le payement,	26
Etats du Roi pour les dépenses, envoyés tous les ans,	27
Dépenses ordinaires,	<i>ibid.</i>
Dépenses extraordinaires,	28
Partage des Fonctions entre les deux Chefs, quant aux dépenses,	<i>ibid.</i>
Détail des dépenses,	29
I. Article de dépense. Vivres,	<i>ibid.</i>
Forme de distribution dans les Villes & dans les Campagnes,	30
Forme de distribution dans les Forts,	31
Forme de distribution à l'Armée,	32
Articles II. Fortifications,	34
Article III. Artillerie,	35
Article IV. Achats dans la Colonie,	<i>ibid.</i>
Article V. Courses, Voyages & Voitures,	43
Article VI. Journées d'Ouvriers & façons d'Ouvrages,	44
Article VII. Construction de Bateaux & Bâtimens de Mer,	<i>ibid.</i>
Article VIII. Transports d'effets par terre,	46
Article IX. Dépenses sur les Frontieres, & dans les Pays d'en-haut,	47
Récapitulation des dépenses appliquées aux fonctions res-	